

## Conditions générales de participation aux formations de Coaching-Services

### Inscription et paiement

1. L'inscription aux formations de Coaching-Services se fait en ligne via le bulletin d'inscription. Un accusé de réception de l'inscription ainsi que la facture correspondante sont envoyés par mail. **L'inscription est considérée comme confirmée lors du paiement de la facture. Passé le délai de paiement, la place réservée lors de l'inscription en ligne n'est plus garantie.**
2. Le délai de paiement est fixé à 30 jours avant le début de la formation, à moins que l'inscription ait lieu moins de 30 jours avant. **Dans tous les cas, le paiement doit avoir lieu avant la formation pour confirmer l'inscription.**
3. Une annulation de participation doit être formulée par écrit. Si le désistement survient entre 30 jours et 15 jours avant la formation : un montant de 50.- CHF de participation aux frais administratifs sera facturé.
4. **Lorsque l'annulation survient moins de 15 jours avant la formation, Coaching-Services facturera 50 % du montant dû, sauf cas de force majeure (certificat médical demandé), auquel cas seul un montant de 50.- de frais administratifs sera facturé.**
5. En cas de retard de paiement, des frais de rappels peuvent être facturés (2<sup>ème</sup> rappel : CHF 10.-, 3<sup>ème</sup> rappel : CHF 20.-, dernier : CHF 30.-). En cas de poursuite, une taxe de traitement supplémentaire de CHF 200.- minimum sera appliquée.

### 6. **Conditions particulières pour « L'Art du Coach : formation au coaching individuel »**

Escompte : Pour les personnes effectuant le paiement de tous les modules de la formation au coaching individuel un seul versement, une remise du prix global est consentie. Si toutefois les modules ne sont pas effectués dans leur totalité, les modules déjà suivis seront facturés au prix complet (sans rabais) et le solde déduit de frais administratifs sera remboursé.

La participation à un module de la formation au coaching individuel peut être reportée en tout temps à un semestre ultérieur, sans frais administratifs.

### Responsabilité

7. Chaque participant(e) s'engage à respecter les règles de fonctionnement de Coaching-Services, ainsi que le code de déontologie de l'International Coaching Federation ICF, tous deux disponibles sur notre site, page [« Nos valeurs »](#). **Tout contrevenant pourra se voir refuser l'accès aux modules et formations qu'il n'aurait pas encore suivis.**
8. **Toute forme de publicité ou de marketing utilisant le nom de Coaching-Services comme une référence, dans une activité professionnelle de coaching, n'est possible qu'à partir de l'entrée en certification.**

### Annulation / report par Coaching-Services

9. En cas de nombre insuffisant de participant(e)s ou d'indisponibilité majeure du ou des formateurs, une formation peut être annulée. Un avis écrit sera transmis de préférence 10 jours à l'avance. Dans la mesure du possible, une date de report sera proposée. Le remboursement ou le transfert des paiements sera effectué dans les meilleurs délais.



### Attestations

10. Une attestation est délivrée à toute personne ayant participé activement à une formation ou à un module d'une formation. Si une personne ne se présente pas à un cours ou n'est présent que partiellement pendant celui-ci, le cours doit être refait pour qu'une attestation soit établie. Tout travail compensatoire est exclu.  
Une attestation globale est établie en plus pour les personnes ayant participé à l'ensemble des modules d'une formation.

### Certification Coaching-Services au coaching individuel

11. La certification est possible dans la mesure où la personne remplit tous les prérequis et satisfait à toutes les exigences selon le descriptif disponible sous l'onglet *Certification Coaching-Services* de notre page « [Formation au coaching individuel](#) ».
12. L'utilisation de l'appellation « coach certifié » n'est possible qu'après l'obtention de votre certification.

Ces présentes conditions peuvent être modifiées en tout temps.

